

giques les plus nécessaires, quand elles comportent des vivisections.—*Progrès médical.*

L'Éternelle blessée.—L'*Eclair*, de Paris, annonce qu'un procès va être intenté à M. Vigné (d'Octon), médecin (ou ancien médecin) de marine, auteur de plusieurs romans, pour son dernier livre publié chez Lemerre : l'*Éternelle blessée*. Le titre révèle le sujet du livre : " La femme, a dit Michelet, n'est pas seulement une malade, mais une blessée. Elle subit incessamment l'éternelle blessure de l'amour." La " blessée " de M. Vigné (d'Octon) est une jeune femme qu'un accident de jeunesse exclut à jamais des joies de l'hyménée et de la maternité. Elle s'est mariée pourtant, ignorant sa disgrâce : le roman nous dit quel drame douloureux se joue dans l'existence de ce mari et de cette épouse qu'une fatalité phy-siologique laisse pour toujours étrangers l'un à l'autre.

Or, hier, l'éditeur Lemerre recevait avis d'avoir à ce-sser la vente de l'*Éternelle blessée*, faute de quoi il serait poursuivi judiciairement.

Cette sommation était faite à la requête d'un habitant du midi de la France qui, dans l'*Éternelle blessée*, avait cru reconnaître sa femme, qui fut traitée par le docteur Vigné (d'Octon), auteur du livre, pour un cas semblable à celui qui est décrit dans le roman.

Le procès—s'il a lieu—ne peut manquer de provoquer bien des considérations et des commentaires : le cas de violation du secret professionnel ne s'était jamais produit encore sous cette forme.—*France médicale.*

La vaccination antirabique jugée par la statistique.—D'après la statistique des personnes mordues par des animaux enragés traitées à l'Institut Pasteur pendant les années 1886-87-88-89, la proportion des morts après traitement est très faible (53 pour 7,893 personnes traitées, c'est-à-dire 0,67 o/o. Cette proportion s'élève à 1 o/o en faisant rentrer dans le compte de la mortalité toutes les personnes prises de rage, après la fin du traitement, même celles chez qui la maladie s'est déclaré le lendemain ou le surlendemain de la dernière inoculation.

Que donne l'expectation, même aidée des cautérisations ? Si nous consultons la statistique de M. Leblanc, la proportion des morts par rapport aux personnes mordues a été de 39 cas de rage sur 336, soit 12 o/o (années 1880-1883). Cette statistique a d'autant plus de valeur qu'elle a été faite avant la découverte de la vaccination pastorienne, et par conséquent dans des conditions d'impartialité absolue. Elle n'avait d'autre but que d'établir que l'organisme humain est moins favorable que celui du chien au développement de la rage après morsure. Certains journaux de médecine, qui ne manquent jamais d'enregistrer les succès de la méthode de Pasteur, se gardent bien de mettre sous les yeux de leurs lecteurs la statistique suivante, bien modeste par le chiffre,